

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Décembre 2008 - 1,50 €

Résister et s'unir

Le très bon résultat de la CGT aux élections prud'homales (33,8 %, soit plus de 1,7 million de voix, son meilleur score depuis 20 ans) confirme la confiance que les salariés placent dans notre Confédération. Ils savent qu'il existe un syndicat qui résiste à la déferlante des mauvais coups portés par un gouvernement aux ordres du patronat. Ils reconnaissent que la CGT est le syndicat qui propose de s'unir pour être plus forts dans les luttes. Les salariés ont donc fait bien plus que d'élire des juges pour les défendre et ce résultat nous donne, à nous tous qui constituons une petite partie de la CGT, de grandes responsabilités : celles d'être disponibles, attentifs et présents, celles de ne rien tolérer dans le domaine des atteintes aux droits des salariés, contre leurs emplois, leur pouvoir d'achat, leur santé, leur retraite.

Pour y parvenir, nous devons être, plus que jamais, aux côtés des salariés dans leurs luttes et au sein des entreprises.

Le SGLCE — avec sans doute des manques et des imperfections — essaie ainsi d'être utile à ses sections d'entreprises, tant à la librairie WH Smith qu'à Exacompta, à Presse Informatique, aux NMPP mais également dans les sociétés du Monde, à Off-Print, à Paris Offset Presse, à la Tribune ou à Eurogravure...

C'est encore ce que tente notre syndicat avec nos camarades sans-papiers. Nous nous félicitons d'ailleurs des premières régularisations.

Dans toutes ces entreprises, les situations sont certes différentes dans les détails mais à chaque fois, des intérêts essentiels s'opposent : ceux des salariés qui veulent conserver leur emploi et leur salaire face à des patrons qui imposent la sous-traitance, les licenciements, la délocalisation, l'abandon des statuts, la fermeture de sites...

La nouvelle crise du capitalisme qui s'installe porte ces oppositions à leur paroxysme. Les patrons en veulent toujours plus et les travailleurs n'ont plus rien à leur donner.



Marc Norguez
Secrétaire général

N° 334

SOMMAIRE

2

Compte rendu
de la commission exécutive
du 27 octobre 2008

3

Labeur : Circle Printers

4

Etats généraux
de la presse écrite

5/6

Chartre des élus
et mandatés de la CGT

7

Brèves

8

Crise et NAO

Alors, que faire ?

Un syndicalisme de lutte et de rassemblement, un syndicalisme CGT.

Ce que les salariés demandent n'a rien d'extravagant et les employeurs ont les moyens de satisfaire leurs revendications. Rien de ce que subissent les travailleurs n'est fatal, pas même la crise. Ils ont donc raison de revendiquer, de s'unir, d'agir pour faire aboutir leurs aspirations. Le patronat n'accordera rien sans y être obligé par l'action collective des salariés.

Ce n'est certes pas évident car les obstacles sont sérieux : la crainte de perdre son emploi, l'incertitude de l'avenir, l'individualisme érigé comme principe du comportement humain depuis des décennies.

Tout cela existe, mais ce n'est pas en se résignant, en baissant la tête et en rasant les murs que l'on trouve des solutions. Au contraire, la passivité encourage les patrons et leurs serviteurs politiques à aller encore plus loin. Ils n'ont pas de limites, ils n'arrêteront pas devant les concessions, ils en veulent toujours plus...

La meilleure défense reste l'attaque. La lutte des salariés rassemblés est la meilleure réponse. Pour conserver les emplois, augmenter le pouvoir d'achat, défendre les droits sociaux, la meilleure solution est l'action syndicale, une action qui donne toute sa place à chaque individualité par la démocratie et la transparence dans les prises de décisions.

Toute la CGT doit être à la hauteur de la situation créée par la crise du système capitaliste.

Lorsque les humanitaires sont submergés par l'océan de pauvreté et de misère, lorsque les « gueux » retournent dans les bois pour y mourir, lorsque les perspectives que tracent les intellectuels de salon et les journalistes de cour sont catastrophiques pour le monde du travail et seulement ennuyeuses pour leurs commanditaires, il faudrait acquiescer, admettre l'inacceptable, ne pas en rajouter ?

N'y comptez pas, messieurs les patrons, en tout cas, pas avec nous, pas avec la CGT !

Cette crise est celle de leur système, un système qui les a enrichis et qui continue de le faire de façon éhontée. Le monde du travail a payé et paie tous les jours leurs choix économiques, il n'a pas à faire les frais de leur crise.

La CGT du Livre parisien, à sa modeste place, doit se mettre au diapason de cette situation nouvelle. Elle a les moyens de défendre les intérêts des salariés qui lui font confiance à condition de se rassembler, de jeter aux orties les facteurs de division et ceux qui les alimentent, de se réunir autour de revendications justes et ambitieuses, et de se battre.



Compte rendu de la commission exécutive du 27 octobre 2008

Dans un contexte où le monde économique est en crise, l'état français débloque des sommes qui représentent au total près de trente-et-une fois le déficit de la Sécurité sociale. Tout le système est à genou : les plus-values du capital, l'immobilier, la cotation des entreprises, plus rien ne va et au sommet du G8, le président français parle de réguler le marché boursier, donc le capitalisme. Autant apprendre à un tigre à manger de la salade ! Ce qui fait la principale différence entre la crise de 1929 et celle d'aujourd'hui, c'est l'alibi qui est prétexté pour casser l'emploi industriel, sur fond de fort ralentissement de la consommation. Cette crise vient percuter le système social français ; le nombre de licenciements annoncés va, une fois de plus, fragiliser nos systèmes de retraite et de Sécurité sociale.

Président de séance :

Thierry FRONTY

Présents : Abdellah AIT SERHANE, Pascal AKOUN, Giuseppe AMMENDOLÉA, Gilbert BONHOMME, Jean-Paul BRINON, Nourredine DJEBALI, Patrice DOARE, Michel DOARE, Jacques DURIN, Cyril ELBAZ, Thierry FRONTY, Loïc GERARD, Christophe GRAL, Laurent JOSEPH, Laurent JOURDAS, Martial LE BIHAN, Jean-Yves LESAGE, Yves MAISONNEUVE, Christian MARCUCCILLI, Jean-Philippe MARECHAL, Eric MARTIN, David MEYNARD, Ali M'SAOURA, Marc NORGUEZ, Bernard PARISOT, Michel PAVARD, Eric RAUT, Jean-François ROPERT, Christian SALAUN, Jean-Luc SINOPOLI, Guillaume THOMAS FLORES.

Excusés : Thierry BARTEL, Thierry BAUDRY, Daniel BOSSELUT, Laurent BOUYRIE, Jean-Paul DE SOUSA, Gilles FÉRIGNAC, Dominique FOUBLIN, Gérard GALLUCHOT, Djazi GHOUINI, Jean-Louis LA SPINA, Sophie LACAZE-MASMONTEIL, Jérôme LE ROUX, Pascal LEBEGUE, Pierre LÉGER, Laurent LEMARQUAND, Didier LOURDEZ, Laurent LOURDEZ, Hakim MEZAINI, Michel MIQUELESTORENA, Carl PFEIFFER, Patrick PINCELOUP, Julien RENAULT.

Ordre du jour :

- Situation générale et dans la profession (rapporteur : Marc NORGUEZ) ;
- Questions diverses.

Il est effectué une minute de silence en mémoire de René BOUYRIE.

Cela devrait booster le taux de participation aux élections prud'homales du 3 décembre prochain. Dans ce domaine, le SGLCE est encore bien présent cette année, tant sur la composition des listes des conseillers prud'homaux que sur l'organisation des bureaux de votes. Ces élections (nous craignons toujours que ce soient les dernières...) sont très importantes pour les Confédérations. Cette étape quinquennale servira aux calculs futurs sur la représentativité qui va bouleverser la vie syndicale et les moyens qui en découlent.

Pourtant, nous n'arrivons pas à faire émerger un mécontentement face au gouvernement, malgré le travail accompli et des résultats encourageants.

Le 5 novembre auront lieu les 6 heures de la presse en préparation aux États généraux. On pourrait se poser la question du bien-fondé de cette journée, vu la liste des invités sur la question de l'industrialisation. Inviter des personnes comme Messieurs Lesniak, Chamak ou Bovero sur ce sujet laisse plus que perplexe ! Comment peut-on laisser une tribune à ces gens qui ont contribué à des centaines de licenciements ? Nous ne pouvons nous inscrire dans cette démarche et une fois de plus, nous laisserons nos adhérents juger par eux-mêmes la manière dont le dossier est traité. Nous n'avons pas eu de débat entre nous au sein de notre fédération mais il y aura eu un débat avec les casseurs d'emplois.

Sur le plan de l'activité, des victoires et des défaites :

- Dossier des sans-papiers pour lesquels nous avons fait le douloureux constat d'un refus de régulariser les personnels intérimaires.

- Licenciement de notre camarade Belmehdi, ex-délégué syndical de STP. Dans cette entreprise où viennent d'avoir lieu les élections professionnelles, la liste CGT a eu de très bons résultats avec l'obtention du poste de secrétaire du Comité d'entreprise.

- Québecor : fermeture des sites de

Blois et de La Loupe après le rachat du groupe par HHBV.

- Exacompta : notre camarade Djazi a gagné en appel aux Prud'hommes. À l'époque, son patron lui avait proposé 23 000 € en transaction, il en a gagné 64 000. La direction ne comptant pas en rester là, elle a fait appel en cour de Cassation au vu de la trentaine de dossiers en souffrance.

- Négociations salariales prochaines au SPQN. Cette année, 1,6 % seulement a été obtenu alors que l'indice INSEE est évalué entre 2,5 et 3 %. Quant à l'indice FILPAC, il est à 4,7 %.

- NMPP : suite aux déclarations et à l'attitude plus que surprenante de la FILPAC sur le dossier Défi 2010, il doit lui être envoyé un courrier par le secrétariat. Il est rappelé que toutes les actions sont organisées avec le SGLCE en concertation et il faut se rappeler les enjeux, rien qu'en nombre de FNI (près de 150) ; le syndicat doit donc prendre toutes ses responsabilités sur ce dossier. La bataille n'est jamais perdue tant qu'elle n'est pas menée. Les salariés des NMPP ne veulent pas d'un syndicalisme d'accompagnement.

Situation économique du syndicat

Comme cela a déjà été dit, elle n'est guère brillante. Il est même envisagé malheureusement de licencier trois personnes dans l'équipe administrative. Nous avons un grave problème de trésorerie dû essentiellement au retard de paiement des timbres syndicaux. Certains collecteurs nous amènent des chèques stockés depuis plus de neuf mois. Ceci étant, nous allons devoir prendre des décisions drastiques et être dans l'impossibilité de finir les reverses Cogétise de 2007 et d'effectuer ceux de 2008. Nous alerterons d'ailleurs les structures sur ces difficultés. Il a également été demandé un prêt aux composantes sectorielles et catégorielles du syndicat pour assurer la trésorerie en fin d'année.

Eric Martin

De HHBV à Circle Printers

Suite à la faillite financière du groupe Québecor, HHBV, fonds d'investissement constitué de trois individuels de nationalité hollandaise, rachète le groupe européen de la compagnie mondiale Québecor pour 130 millions d'euros alors que huit mois avant, il en valait 250.

HHBV, via sa filiale Vadeho II BV, crée le groupe Circle Printers (le cercle des imprimeurs). La volonté des bataves est d'élargir cette nouvelle structure à plusieurs unités ou groupes français et européens (RSdB en Hollande, Maury en France, un autre groupe français, un allemand et la volonté d'aller percer le marché de l'Est en reprenant des unités russes) et de faire une certaine concentration afin de limiter le nombre de commerciaux lors des offres faites aux éditeurs.

Jusque là, tout est beau mais c'est aussi le début des problèmes. À peine la date officielle de la reprise connue : le 26 juin 2008, les premières annonces tombent suite à la volonté de réduire la surcapacité de production : FERMETURE des usines de Blois et de La Loupe.

La mobilisation, dans ces cas-là, est difficile à réussir. La difficulté est de faire prendre conscience aux camarades des entreprises du groupe qui ne sont pas encore concernés que la lutte des copains des entreprises qui ferment est aussi la leur.

Pour la première fois, le 7 octobre, une quarantaine de camarades de Mary-sur-Marne et de Corbeil ont manifesté ensemble devant la COPACEL lors de l'initiative fédérale pour l'emploi et les rémunérations des salariés de l'industrie papetière.

La réduction de la surcapacité de production, selon Y. LESNIAK, ex-PDG de Québecor France, doit permettre de faire remonter les prix de vente. Nous ne croyons pas à cette hypothèse ! En 5 ans, Québecor a arrêté 10 rotatives sur 25 en France, soit 40 % du parc machines hélios du groupe. Le résultat est que les prix de vente ont continué à baisser. Le bâchage des machines n'est qu'un prétexte pour fermer des entreprises. Nous avons pu constater que cette stratégie n'est pas la bonne. Avec la frilosité des banques à prêter de l'argent - crise financière oblige - le rachat de RSdB ne s'est pas fait. Pour Maury, le dossier est dans les bureaux de la Direction générale de la Concurrence à Bruxelles qui, selon les



dernières informations, ne donnera pas son accord au rachat. Il leur restera la possibilité de représenter ce dossier au Conseil de la concurrence qui a une vision « plus large » que la Direction générale. Si le Conseil accepte, la fusion devrait s'opérer vers la mi-2009.

Si le groupe Québecor était dans une mauvaise santé financière, la faute en incombait à l'équipe dirigeante sortante menée par Y. Lesniak. Or, dans l'attente de l'arrivée potentielle de Maury, c'est cette même équipe dirigeante ayant fait la démonstration de son incompétence qui continue à diriger l'entreprise. Il est à espérer qu'elle ne nous transformera pas en cercle des imprimeurs disparus. Mais le récent plan social (pardon, de sauvegarde de

l'emploi !) engagé sur le site de Mary-sur-Marne ne peut pas nous rendre optimistes.

Aux dernières nouvelles, des réunions de CE extraordinaires se sont déroulées dans les entreprises du groupe Maury ; J.P. Maury y a annoncé qu'il n'y avait plus de reprise par HHBV, faute de moyens financiers. Dans le même temps, nous apprenons par UNI que HHBV vient de racheter une entreprise en Espagne.

Pour quelqu'un qui n'a pas d'argent pour racheter Maury, pas plus qu'il n'en a pour indemniser correctement les 230 salariés qui viennent de perdre leur boulot à Blois et La Loupe, c'est fort de café !

Jean-Jacques Chemin
Secrétaire du comité d'entreprise Hélios Corbeil

APEX
A PENSER & SOCIÉTÉ ACTE

Au service des élus et des CE
les clés pour anticiper

Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses d'appoints.

ApeX est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE.

Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, ApeX apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.

ANTICIPER LES PLANS
de la «World Company»

APEX 17 bd Polignonne - 75002 Paris
Tel 01 53 72 00 00 - www.apex.fr



Le coup d'état des généraux de la presse !

« J'en appelle à votre amour du métier, à votre amour de la presse, à votre amour de la démocratie. ». C'est une chanson douce que nous a chantée Nicolas Sarkozy en ouverture des États généraux de la presse. Le chœur des patrons n'a pas tardé à résonner. Leurs plaintes se sont faites entendre au premier coup de baguette. Rien d'étonnant, le la avait déjà été donné...

Quelques improvisations et surtout un scénario bien établi, les États généraux sont une commedia dell'arte qui se joue sous les lambris dorés du Sénat. Comment croire que le gouvernement n'a pas déjà tout décidé à l'avance ? C'est précisément la dernière interrogation de la « foire aux questions » rédigée par les services de Matignon pour le site Internet des États généraux. La réponse n'est pas très convaincante : « Si tout avait été décidé à l'avance, le gouvernement n'aurait pas organisé des États généraux de la presse écrite, processus ambitieux, public et exigeant. L'existence même des États généraux prouve que rien n'est déjà décidé. » Or, nous connaissons trop bien la propension de ces gens-là à mettre en œuvre coûte que coûte leur politique ultra-libérale en bafouant la volonté des citoyens. Le 29 mai 2005, 55 % des électeurs avaient répondu « non » au projet de constitution européenne. L'existence de ce référendum prouvait que rien n'était déjà décidé... Pourtant, trois ans après, ce projet « modifié » a été ratifié par un Parlement favorable à Sarkozy.

Vous l'aurez compris, les jeux sont faits dans la mesure où le président de la République a déjà fixé les orientations pour la presse au profit de ses amis, les généraux des médias : Arnault, Bolloré, Bouygues, Dassault, Lagardère...

Moins de régulation, plus de libéralisation. La concentration des médias est plus que jamais à l'ordre du jour. Pour la distribution de la presse, le message est clair « nous devons aller plus vite, plus loin, plus fort. » Lagardère ne peut que s'en réjouir. L'opérateur des NMPP propose d'abroger la loi Bichet qui régit la distribution depuis 60 ans et de « libéraliser le commerce de détail de la presse ». Entre « l'offre et la demande », la liberté d'expression et la pluralité d'opinions seront à la hauteur du nombre de titres autorisés à être présents dans les points de vente. Les points de détail pourront toujours faire l'objet de débats et de recommandations mais un seul canevas est proposé, celui qui permet aux mastodontes des médias de tisser encore plus leur toile sur les moyens d'information et de communication. À ce titre, Christophe Barbier, directeur de la rédaction de L'Express a donné le fil et l'aiguille pour ce tricotage entre amis : « Il demeure des Bastilles syndicales à prendre et des archaïsmes commerciaux à vaincre... Les États généraux de la presse sont là pour que nous aidions le pouvoir à prendre les bonnes décisions. »



Une audition très particulière !

Les épanchements philosophiques et littéraires de l'Élysée sur la presse se sont déjà évaporés. Les trois amours qu'implorait Sarkozy auront été précaires... En effet, les masques des comédiens sont tombés. Les États généraux devaient être le lieu où tous les acteurs de la presse pouvaient contribuer aux débats en toute liberté et en toute égalité. Or, Les groupes de travail ont été constitués avec une majorité de patrons de presse, les journalistes se sont vus quasiment écartés du jeu et les syndicats exclus des débats. Cinq minutes ! Voilà le temps accordé au secrétaire général du SGLCE lors d'une audition qui s'est tenue le 23 octobre dernier. L'invitation faite la veille à Marc Norguez d'exposer la contribution de notre syndicat était sans nul doute très désirée...

Qu'importe, les attentes de notre syndicat quant à ces États généraux ont été clairement exprimées. Il faut rétablir la vérité et mettre fin à des préjugés, notamment sur les coûts d'impression et de distribution. Ainsi, les effectifs des NMPP ont baissé de 70 % en 20 ans. Dans le même temps, le coût d'intervention des Messageries a diminué de plus de 50 %. Les coûts de distribution en France sont donc dans la moyenne européenne. Par ailleurs, les gains de productivité réalisés durant ces années passées n'ont pas été utilisés pour renforcer le réseau de vente de la presse. Certes, le plan « Défi 2010 » prévoit d'augmenter le nombre des points de vente et la rémunération des diffuseurs mais ce plan est avant tout une remise en cause d'un système de distribution égalitaire. Il instaure la précarité dans l'ensemble du réseau de distribution, d'où un réel danger de dégradation de la prestation de services pour la majorité des éditeurs. C'est pour cette raison et non pour des revendications salariales ou autres que les salariés des NMPP se battent ! Ils veulent préserver le système coopératif de distribution.

Arnaud de Puyfontaine, président du Pôle industriel de ces États généraux, a récemment fait un lapsus en parlant d'États généraux. Ce n'est en rien révélateur, la générosité est toujours bien présente pour les patrons. En attendant, les cinq minutes d'expression de notre syndicat ne seront pas les dernières. Avant qu'ils ne puissent réaliser leur coup d'état, les généraux de la presse vont nous entendre !

Michel Pavard

Copy Conform'
Copicur - Fax - Imprimante

consession
RICOH

La société Copy Conform' vous orientera vers
les solutions bureautiques les mieux adaptées



Sté COPY CONFORM'
22 rue Beffroy, 92200 Neuilly/Seine
Tel: 01.46.24.02.66
Fax: 01.46.24.01.81

Copy Conform'

L'organisation doit veiller au reclassement des militants à la fin du mandat ou de la mission.

Seul un collectif peut éviter le cumul des mandats. Il lui appartient d'y veiller.

L'organisation qui sollicite un(e) syndiqué(e) pour remplir des tâches syndicales doit le faire en harmonie avec les autres structures de la CGT, tant au niveau local, départemental que national.

Les obligations syndicales

Les organisations de la CGT se doivent de tout mettre en œuvre pour parfaire la vie démocratique, notamment pour construire les listes des candidates et candidats à chacune des responsabilités, en veillant à une représentation de l'ensemble des catégories sociales et professionnelles.

Il n'y a pas de « petites ou de grandes responsabilités », il y a tout simplement des syndiqué(e)s ayant en charge d'animer la vie syndicale pour développer durablement le rapport des forces, tout en travaillant au renforcement avec, comme premier objectif, le million de syndiqué(e)s.

De dégrager des droits syndicaux et financiers pour donner les moyens d'accomplir correctement la

mission de l'élu(e) et mandaté(e), de conquérir des droits syndicaux et démocratiques nouveaux, aussi bien dans le secteur public, dans le secteur privé, dans le secteur nationalisé.

Heures de délégation, temps pour la formation, protection juridique, droits démocratiques pour faire avancer le progrès social dans les entreprises et les organismes sociaux et partitaires, sont autant d'aspects revendicatifs que se doit de développer la CGT.

Créer (voir secteur privé) et développer (pour tous) le congé syndical pour tous, pour mettre à disposition des organisations syndicales les moyens d'exercer leur mission en assurant aux syndiqué(e)s le maintien de leur emploi et de leur déroulement de carrière au sein de l'entreprise.

Une limitation dans la durée et le nombre de mandats d'un élu et mandaté est nécessaire.

Les syndiqué(e)s ont le pouvoir de contrôler à tout moment l'activité de leurs représentants mandaté(e)s, et ils peuvent également confier à d'autres les mandats, quand ceux-ci ne sont pas remplis correctement ou qu'ils ne correspondent pas aux orientations votées en congrès ou assemblée générale. ■

Cela s'inscrit dans un contexte de politique des

le livre
parisien

Charte de l'élu(e) et mandaté(e) CGT

Pour toute autre demande de renseignement ou complément d'informations, vous pouvez vous adresser à :

*Espace Qualité
de Vie syndicale,
La CGT,
Case 5-1,*

*263 rue de Paris,
93516 Montreuil
cedex*

tél. 01 48 18 84 72

fax : 01 48 51 51 80

courriel :

orga@cgt.fr



Des élu(e)s et mandaté(e)s solides, démocratiques et efficaces

des élu(e)s et mandaté(e)s solides, démocratiques et efficaces

Mandaté(e)s

Délégué syndical

Sécurité sociale,

Administrateur

mutuelle,

Conseiller du

salarié,

Conseiller

Prud'hommes,

Défenseur

syndical,

Conseil de

développement,

Comité technique

régional

Assaété,

Conseil

d'Administration,

Commissions

départementales

...

Les mandats exercés par les élus(e)s et mandatés(e)s de la Cgt sont des « outils » efficaces. Ils sont la vitrine de la Cgt tant dans les entreprises, les localités, ainsi que dans les instances où ils (elles) siègent, tant au niveau local, départemental, régional, national. Ils (elles) sont porteurs de toute la démarche de la Cgt.

Le rôle du syndicat

Pour être élu(e) ou mandaté(e) de la CGT

C'est au sein du syndicat qu'appartient la décision de proposer des candidatures aux différents mandats.

Elles doivent être débattues avec les syndiqué(e)s, en réunion de direction des syndicats pour permettre à toute la Cgt de fonctionner selon les besoins.

Le syndicat doit permettre aux mandaté(e)s d'exercer sa mission dans les meilleures conditions. Il doit veiller à ce que le (la) mandaté(e) participe à la vie du syndicat, de l'organisa-

tion dans laquelle il (elle) a des responsabilités.

Lorsque le syndicat propose des élu(e)s ou mandaté(e)s à une organisation de la CGT, il doit :

② les aider par la discussion, la formation syndicale, des abonnements aux diverses publications de la CGT ou à des revues spécialisées, afin que les élu(e)s et mandaté(e)s se forment tout au long de leur mandat.

Le syndicat impulse la démarche syndicale de la CGT, que nous avons décidée au 48^e Congrès, sa mise en œuvre à la fois

② le syndicat travaille avec la ou les organisations de la CGT où les élu(e)s et mandaté(e)s ont été désigné(e)s.

Mandats électifs

Tout(e) adhérent(e) a le droit de prétendre, dans le respect des statuts des organisations de la CGT concernées, à des fonctions électives dans l'entrepr

Tout(e) adhérent(e) peut prétendre à des responsabilités

locales, départementales, régionales ou nationales, toujours après la consultation des syndiqué(e)s, dans son syndicat.

Les syndiqué(e)s CGT concerné(e)s par des élections professionnelles ou interprofessionnelles (Msa, chambres d'agriculture, conseil de prud'hommes,

Crucal) peuvent également postuler à ces fonctions.

Toutefois, toute proposition de candidature doit se conformer aux statuts des organisations de la CGT couvrant chaque type de élections.

Les désignations doivent être construites de

manière coordonnée entre les organisations professionnelles et territoriales.

Les syndiqué(e)s étant souverains, ce sont eux qui décident des listes des candidats.

Le rôle des élu(e)s

Quel que soit leur mandat (comité d'entreprise, délégué du personnel, délégué syndical (1), membre du Chsct, conseil prud'homme ou autres), l'efficacité, la crédibilité de la Cgt ne prend force qu'au sein du syndicat.

② Les élu(e)s et mandaté(e)s sont porteurs de revendications des salariés ainsi que des orientations de la CGT définies au congrès. Les règles de vie de la CGT sont, pour eux, le fil conducteur ;

② Les élu(e)s et mandaté(e)s doivent avoir en permanence le souci de renforcer leur syndicat afin de créer un rapport de force indispensable ;

② Les élu(e)s et mandaté(e)s doivent veiller à revendiquer et appliquer la démocratie syndicale ;

② Les élu(e)s et mandaté(e)s doivent mener le débat avec franchise, mais dans la fraternité, en respectant les camarades qui expriment des avis contradictoires et appliquer les décisions votées à la majorité ;

② ils prennent en compte les aspirations individuelles de chaque salarié en tenant compte de tous, dans leur diversité, de l'ouvrier employé technicien au cadre, du Cdi au Cdd ou l'interimaire, ainsi que les salariés de la sous-traitance ;

Les mandaté(e)s doivent rendre compte de leur activité au sein de l'instance, à la structure qui les a désignés.

② Les élus(e)s doivent travailler avec le syndiqué(e)s et les salarié(e)s les formes appropriées d'action afin de faire aboutir les revendications, au niveau de l'entreprise. Ils doivent aussi être les relais des repères revendicatifs de la Cgt ;

② Ils doivent les populariser auprès des syndiqué(e)s et des salarié(e)s comme, par exemple, les propositions de la CGT pour un nouveau statut du travail salarié et une Sécurité sociale professionnelle ;

② le lien des élu(e)s avec le syndicat est fondamental pour une bonne mise en œuvre des orientations de la Cgt.

Le mandatement syndical

Il s'agit des mandats des DS, DSC, RS et au Chsct, mais aussi Cce, comité de groupes et comité de groupes européens (voir les modalités dans les règles de vie CGT sur les désignations).

Le mandatement par les organisations

Il existe différents mandats locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

Élu(e)s

Délégué du personnel,

Comité

d'entreprise ou d'établissement,

Délégation

unique du personnel,

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de

travail,

Commission

administrative

paritaire,

Commission technique

paritaire,

Comité technique

d'établissement

...

(1) Règles de vie CGT pour désigner les DS et DSC votées par le CCN.





Echos des entreprises du routage

Malgré une bonne reprise de la pétition sur les salaires dans les entreprises du Routage, il n'a pas été possible de faire bouger le syndicat patronal qui avait fixé, sans obtenir l'aval d'aucun syndicat de la branche, une augmentation de seulement 2 % pour 2008. À noter quand même une augmentation supplémentaire de 0,5 % au 1^{er} octobre pour les deux qualifications les plus basses afin qu'elles ne soient pas absorbées par la hausse légale du SMIC.

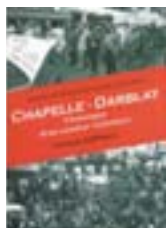
La course patronale à la baisse des prix pour attirer le client continue de faire des dégâts. Dernière en date, l'entreprise Routex (Essonne) met la clé sous la porte et permet à France-Routage de racheter pour une bouchée de pain plusieurs lignes de fabrication...

Dans le même temps, Inter-Routage essuie son premier mouvement de grève : les salariés s'opposent aux décisions du patron d'externaliser l'atelier de brochure... pour le placer à Bobigny en zone franche et ainsi, bénéficier des aides spécifiques aux patrons installés dans ces zones. Suite à la grève, le patron suspend sa décision et jure d'attendre une solution négociée avec toutes les parties. Perdant un gros client, le patron du groupe veut en profiter pour licencier sur Bobigny une trentaine de personnes mais commence par tenter 9 licenciements afin d'échapper aux obligations d'un vrai plan social.

La prochaine réunion du collectif Routage Ile-de-France du mardi 13 janvier permettra de faire le point sur toutes ces questions ainsi que sur le dossier des sans-papiers qui avance un peu mais beaucoup trop lentement par rapport aux responsabilités patronales et à leurs engagements.

Jean-Yves Lesage

Une belle victoire de l'unité



Un bien beau livre* que celui de l'ancien secrétaire du CE de la Chapelle Darblay, Christian Stéphan, qui retrace la lutte de ces usines que le patronat voulait détruire au début des années quatre-vingts.

Cette épopée exemplaire rassembla dans l'action et sur des objectifs communs les travailleurs du papier et ceux de la presse et du livre. Elle compta énormément dans la réflexion qui donna naissance à une nouvelle fédération, la Filpac CGT.

Un livre qui ravira ceux qui ont connu cette époque, qui apprendra beaucoup aux plus jeunes et qui confirme que la lutte est toujours juste, et quelquefois victorieuse.

Marc Norguez

* Chapelle-Darblay, Chronique d'un combat victorieux édité par l'association historique de Grand-Couronne et disponible au siège du SGLCE pour un prix de 28 €.

Une spirale pro-capitaliste !

Dans le bulletin « 7 jours Filpac n° 38 » d'octobre 2008, je découvre avec stupeur pages 3 et 4 un article au titre prometteur : « Le choix : barbarie libérale ou développement social » dont le contenu révolutionne les conceptions historiques de notre CGT.

J'avais adhéré en 1979 à la CGT non seulement parce que c'était la Confédération la plus combative à mes yeux, mais aussi parce qu'elle liait très correctement les luttes sociales à une issue historique à venir. Des luttes quotidiennes vers une autre société à construire, dans laquelle « la socialisation des moyens de production » permettait de se débarrasser du régime capitaliste et de l'exploitation des salariés, en rompant avec la propriété privée des moyens de production.

Bien sûr, la CGT elle-même a depuis, hélas, retiré cette proposition cruciale de l'article 1 de ses statuts, ouvrant la porte à toutes les confusions. Mais l'article nous entraîne vraiment bien loin ! Articulant son propos sur une description opposant la « spirale vicieuse du libéralisme à la spirale vertueuse du développement social », il ne dit pas un mot de la société capitaliste elle-même. Pire, il prétend qu'il serait possible dans une société « non définie » d'améliorer tout en même temps les salaires et les marges des entreprises, Tout cela dans un monde de « mondialisation partageuse » et de « concurrence loyale », c'est-à-dire un capitalisme devenu... social !

Nous sommes là devant une analyse qui renverse tout ce qui est enseigné dans nos formations syndicales ! L'exploitation du salarié, les lois du marché, les lois de la valeur, la plus-value... et hop à la poubelle !

Bien sûr, nos syndicats reçoivent les adhésions des salariés de la profession sans regarder à leurs opinions politiques. Mais jusqu'ici la Filpac, en tant que telle, ne soutenait pas la perspective d'un capitalisme à visage humain. C'est pourquoi j'imagine que cet article est un point de vue personnel. Et comme le débat est la meilleure façon de fonctionner, je demande que mon courrier soit publié dans le bulletin « 7 jours » ou dans « Impac », prélude à un débat fondamental indispensable lors du prochain congrès fédéral.

Jean-Yves Lesage
membre de la CE du SGLCE-CGT

Bulletin officiel du Syndicat général
du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction :

A. M'Saoura,
M. Pavard,
Y. Volant,
Th. Fronty



Indice des prix à la consommation

| Périodes | Indices avec tabac | Var. au cours du der. mois | Var. au cours des 12 der. mois |
|----------------|--------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Octobre 2008 | 119,73 | - 0,1 | + 2,7 |
| Septembre 2008 | 119,80 | - 0,1 | + 3,0 |
| Août 2008 | 119,88 | 0,0 | + 3,2 |
| Juillet 2008 | 119,92 | - 0,2 | + 3,6 |
| Juin 2008 | 120,17 | + 0,4 | + 3,6 |
| Mai 2008 | 119,73 | + 0,5 | + 3,3 |
| Avril 2008 | 119,10 | + 0,3 | + 3,0 |
| Mars 2008 | 118,70 | + 0,8 | + 3,2 |
| Février 2008 | 117,81 | + 0,2 | + 2,8 |
| Janvier 2008 | 117,56 | - 0,1 | + 2,8 |
| Décembre 2007 | 117,70 | + 0,4 | + 2,6 |
| Novembre 2007 | 117,26 | + 0,5 | + 2,4 |

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Smic au 1^{er} juillet 2008 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé) : 8,71 € brut/heure ;

1 321,05 € sur la base légale de 151,67 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

- Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de 169 heures : 1509,57 €

- Jeunes salariés :

16 ans : 6,96 € ; 17 ans : 7,83 €.

- Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,71 €.

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;

33 276 €/an.

Chômage total

Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :

- moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)

- 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546^e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles

(y compris l'allocation de solidarité) :

personne seule : 1 031,80 € ;

couple : 1 621,40 €.

Allocation temporaire d'attente

10,38 € par jour.

Retraites complémentaires

Valeur du point :

Agirc : 0,4132 € ;

Arrco : 1,1848 € ;

Ircantec : 0,43751 €.

Les enjeux revendicatifs et la NAO face à la crise

A lors que la CGT a réactualisé ses repères revendicatifs en portant notamment notre revendication du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à 1 600 euros bruts par mois, *Le Livre parisien* revient dans ce numéro sur la place des enjeux revendicatifs dans notre activité d'organisation syndicale auprès des salariés.

Les urgences professionnelle, salariale et sociale s'expriment dans les entreprises de nos branches où les salariés subissent depuis trois décennies les effets des politiques de basses pressions salariales.

La crise financière qui plombe le crédit et frappe depuis l'été 2007 l'activité et les perspectives des entreprises ne change rien à la réalité des nécessités et des besoins qui s'expriment chez les salariés sans toujours trouver les moyens de s'organiser et de se concrétiser en réponses satisfaisantes.

L'emploi, la formation professionnelle et la protection sociale font partie des enjeux à part entière de notre démarche revendicative que télescopent de plein fouet les politiques et les logiques financières en cours dans la majorité des entreprises et groupes des secteurs de l'information et de la communication. C'est une réalité depuis des années, bien avant le risque systémique de la dernière crise liée aux effets de la spéculation capitaliste. Cette dernière, pour grave qu'en soient les conséquences, ne surprend personne tant les crises se reproduisent à intervalles de plus en plus rapprochés depuis vingt ans. Ce n'est que le nouvel avatar de l'explosion d'une nouvelle bulle financière spéculative en provenance du marché des prêts hypothécaires des États-Unis d'Amérique et de la titrisation des crédits immobiliers par les banques.

De cette crise financière qui a commencé aux USA il y a dix-huit mois, nous subissons déjà les effets de ce côté de l'Atlantique. L'explosion de cette bulle financière spéculative entraîne son cortège de conséquences sur l'économie réelle des entreprises. Dans ce contexte de crise internationale, la France compte 47 000 chômeurs en plus au mois d'octobre.

L'emploi trinque et pas qu'un peu !

Le ralentissement économique s'amorce en lien avec la panne de pouvoir d'achat et la baisse de la consommation. La logique financière qui, depuis le milieu des années 80, a organisé la redistribution des richesses au profit du capital contre le travail (emplois et salaires) a durant toute cette période accru la précarité, la flexibilité et l'insécurité sociale.

Ainsi, depuis cet été, les premiers effets de cette crise frappent de plein fouet les emplois des salariés de nombreuses entreprises et en premier lieu, les salariés intérimaires et CDD qui,

par milliers, se retrouvent rejetés sur la touche de l'emploi.

Partout, les plans de restructuration et d'économies, avec leur cortège de licenciements et de chômage technique mais aussi, de dépôts de bilan ou de liquidations judiciaires, font payer aux salariés les conséquences d'une crise dont ils ne sont en rien responsables. Au contraire, ceux-ci ne demandent qu'à soutenir la consommation et l'emploi dès que leur salaire et leur pouvoir d'achat augmenteront.

Pour une majorité de salariés, de retraités et de chômeurs, la crise, ils la connaissent de longue date !

Si les banquiers, les traders, les spéculateurs, les assureurs et quelques politiques la découvrent, en France des millions de familles et d'individus en souffrent depuis trois décennies. Aux riches, on apporte très rapidement des réponses sous la forme de centaines de milliards d'euros... Aux autres, on impose depuis trente ans le serrage de ceinture et la précarité institutionnalisée comme unique réponse.

Cette injustice n'est plus supportable.

Les besoins et les attentes sont immenses pour la grande majorité des ménages dans une société riche, très riche même, mais qui craque de toutes parts.

Dans les entreprises, nos revendications s'accroissent dans cette réalité faite d'injustices, de souffrances et de gaspillage.

L'analyse de la crise ne bloque pas l'action et les luttes !

C'est sur ce terrain que les collectifs syndicaux du SGLCE interviennent dans les entreprises, porteurs des revendications et des attentes des salariés, dans le cadre des négociations et en particulier, de la négociation annuelle obligatoire (NAO).

Rendez-vous incontournable de notre activité syndicale, la NAO est pour nous une période intense depuis sa préparation jusqu'à sa conclusion. À l'entreprise, pour véritablement se situer en position de négociateur, comme l'exprimait la CGT en 2002, il est recommandé de tenir la route. Aussi convient-il de muscler notre rapport de forces en même temps que nos revendications, en les partageant et en les co-élaborant avec un maximum de salariés.

Tout aussi importants sont les moyens concrets matériels et humains à engager dans notre action syndicale avec notamment ceux favorisant la participation et l'engagement des salariés dans la mobilisation et la NAO. De fait, dépasser le formalisme représentatif de la NAO exige la mise en oeuvre d'un profond et long travail syndical de proximité pour élargir et gagner en puis-

sance sur le front des revendications. Tenir la route, c'est donc préparer la NAO de longue date, avec les adhérents d'abord puis avec les salariés, sur l'ensemble des points qui en structurent le contenu mais aussi, sur les priorités qui ressortiront du travail de terrain, d'information et de consultation que nous aurons réalisé.

Évidemment, il ne s'agit pas là d'une recette miracle mais plutôt d'un modèle – qu'on pourra qualifier de volontariste – qu'il faut adapter à chaque situation particulière.

Pour agir efficacement, prendre le temps de construire notre NAO.

Une seule règle, préparer notre cahier revendicatif dans une démarche de longue haleine. Ce souffle doit nous permettre de renforcer notre rapport de forces à partir des contenus de nos propositions construites en toute transparence, en mettant en valeur l'indispensable nécessité de la participation des salariés dans la négociation.

Bien sûr, le temps et les moyens font parfois défaut, face aux doléances patronales et aux urgences quotidiennes. Néanmoins, préparer sérieusement la NAO en y consacrant le temps et les moyens nécessaires collectivement, au sein de la section syndicale, est une priorité pour l'efficacité de notre action et pour notre renforcement. Évidemment, le syndicat est à votre disposition, sur les questions revendicatives comme sur l'ensemble des aspects de notre activité syndicale, pour vous aider avec ses moyens et son expérience collective d'actions, de luttes et de négociation.

Guillaume Thomas Flores

